

N° D'ORDRE : 2017-133

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 27**Pouvoirs : 01**Excusés : 01**Absent: 01**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 21 novembre 2017.*SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - MME MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel - MME GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 19H25) - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h55) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - MME DEMIERRE Colette - MME ROUSSEAU Brigitte - M. TOULOUSE Christian - MME ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - MME BALS Fabienne (arrivée à 19H20) - MME PICHARD Laure - MME MATHIVET Séverine - M. GRAZIANI Frédéric - MME ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - MME LEVY Séveryn - M. CORNU François -- M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : M. BLANC ROMAIN à M. le Maire.Excusés : MME LABROUSSE SylvieAbsent : M. PAPINIO RaoulSecrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

9- ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE DU VILLAGE POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux d'acquérir un immeuble à usage de bureau en vue de la création de logements du secteur social au 1^{er} étage. Le-rez-de-chaussée étant conservé à l'usage des services de la Poste qui occupe les lieux par voie de bail commercial.

Description du bien :

| Section | Parcelle | Sup. (ha a ca) | Lieu-dit | Observations |
|---------|----------|----------------|----------------------|-------------------|
| A | 474 | 1 95 | 7 rue Anatole France | Sans observations |

Nom du propriétaire : SCI BP filiale de la Poste.

Le bien est composé comme suit :

- Au rez-de-chaussée : des locaux à usage de bureau, occupés par les services de la Poste, couvrant un surface de 119m² ainsi qu'un local France TELECOM de 36m².

- Au premier étage : Des locaux à usage de bureau et lieux de vie couvrant une surface utile de 133 m².

Le coût de cette acquisition s'élève à 300 000,00 € auxquels viendront s'ajouter les frais de notaires, qui correspondront environ à 7% de la valeur d'achat.

Monsieur le Maire demande donc à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à acquérir cet immeuble situé sur la parcelle cadastrée section A n° 474 - 7 rue Anatole France - 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer.

Le Conseil délibérant :

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- VU le projet d'acquisition de l'immeuble « de la poste » comme décrit ci-dessus par la commune.

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de l'immeuble présenté ci-dessus, parcelle cadastrée section A n°474, situé 7 rue Anatole France, pour une somme de 300 000 €.
- De signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 novembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé: Le Maire,
Gilles VINCENT**